



## Avenant a mon contrat pour un changement de statut

Par **NAT**, le **25/04/2012** à **11:04**

Bonjour,  
mon employeur veut me changer de statut je suis actuellement AAC avec un statut de technicien niveau 5 echelon 1 ils veulent me passer employe niveau 4 echelon 2 (convention du commerce de gros) ils ne me changent pas mon salaire mais j'ai peur qu'en changeant de statut je ne puisse plus evoluer quels avantages ou inconvenients cela m'apporte t-il ? est ce qu'une AAC peut etre technicien ? ai je le droit de refuser ? quelles conséquences si je refuse ?

Par **pat76**, le **25/04/2012** à **17:24**

Bonjour

Votre statut a été précisé dans votre contrat de travail?

Il est spécifié sur vos bulletins de salaire?

Qu'entendez-vous par AAC (agent d'aminsitration centrale?)

Par **NAT**, le **25/04/2012** à **20:12**

Bonjour merci d'avoir répondu rapidement

j'ai déjà eu un avenant à mon contrat me précisant que je passais technicien niveau 5 échelon en 2002 1 et maintenant ils veulent m'en faire un autre pour mettre employé niveau 4 échelon 1 j'ai l'impression qu'ils redescendent mon niveau

AAC veut dire assistante administrative et commerciale j'étais déjà AAC quand il m'on fait un avenant pour me passer technicien et maintenant ils me disent que ça n'existe pas (10 ans pour s'en rendre compte) pour les AAC et le statut de technicien est bien présent sur ma fiche de paye

Par **pat76**, le **26/04/2012** à **12:53**

Bonjour

Vous avez vérifié avec la grille salariale de votre convention collective à quel poste correspondait exactement votre niveau et votre coefficient actuel?